

## SOMMAIRE

|  |               |
|--|---------------|
| <b>A. GENERALITES</b>                          | <b>Page 2</b> |
| 1. PRESENTATION DE L'OPERATION                 | Page 2        |
| 2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER         | Page 2        |
| 3. LIMITE DE PRESTATIONS                       | Page 3        |
| 4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE  | Page 3        |
| 5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER | Page 3        |
| <b>B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</b>     | <b>Page 4</b> |
| 1. DOCUMENTS DE REFERENCE                      | Page 4        |
| 2. RECEPTION DES SUPPORTS                      | Page 4        |
| 3. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PEINTURE       | Page 4        |
| <b>C. DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>             | <b>Page 6</b> |
| 0. HYPOTHESES D'ETUDE                          | Page 5        |
| 1. TRAVAUX DE PEINTURE                         | Page 5        |
| 2. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER                | Page 7        |
| 3. SIGNALETIQUE                                | Page 8        |
| <b>ANNEXE 1 CONTRACTUELLE</b>                  | <b>Page 9</b> |

## A. GENERALITES

### 1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent projet concerne la rénovation de deux bâtiments du Pôle Enfance situé dans la commune de Dieulouard (54380) pour le compte de la Mairie de Dieulouard.

Les bâtiments isolés auront une performance thermique équivalent BBC.

Consistance générale des travaux du présent lot :

- Les travaux de peinture
- Le nettoyage de fin de chantier
- La signalétique intérieure

### 2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Reconnaissance des lieux :

En complément des documents graphiques et écrits contenus dans le Dossier de Consultation, les Entreprises doivent (préalablement à la remise de leurs offres forfaitaires) prendre connaissance "in situ" du site, de son environnement, des conditions d'accès, des aires de stockage possibles, etc.

Ces Entreprises ne peuvent en aucun cas après remise de leur offre prétendre une méconnaissance du site pour faire valoir des prestations ou des travaux supplémentaires à leur offre initiale (aucun supplément de prix ne lui sera accordé si les renseignements dont elles ont pris connaissance étaient inexacts ou incomplets).

Obligation de l'entreprise :

L'entreprise devra tenir compte de l'ensemble de ces contraintes et intégrer les répercussions financières dans son offre suivant l'ensemble des documents établis par la Maîtrise d'œuvre dont les plans, le calendrier prévisionnel, les pièces générales et particulières du marché.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque plus-value pour l'ensemble de ces contraintes.

NOTICE D'EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le projet décrit ci dessous est une construction qui vise à atteindre la certification Passivhaus.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications et mesures chiffrées.

Particulièrement 2 tests seront réalisés :

1. Test d'infiltrométrie (fuite maxi N50<0,6 au test de dépression). L'atteinte de cette performance est INCONTOURNABLE pour l'obtention de la certification et le fonctionnement correct de tout le système énergétique
2. Test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques tel que défini

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence. Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

### 3. LIMITE DE PRESTATIONS

A la charge du présent lot en général :

- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
- La fourniture et la pose des ouvrages du présent lot tels que définis au chapitre "C. DESCRIPTION DES OUVRAGES".
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréer compris frais

A la charge du présent lot en particulier :

- La réception de tous les supports au fur et à mesure de leur exécution avec l'assistance du Maître d'œuvre
- La vérification de l'humidité des supports, du degré hygrométrique de l'atmosphère et des conditions de température ambiante
- Les protections et nettoyage des ouvrages finis (menuiseries, etc..)

### 4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas arguer des imprévus ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront ou pour justifier une demande de supplément de prix.

### 5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER

L'adjudicataire devra présenter sur demande du maître d'œuvre un mémoire justificatif des dispositions qui seront adoptées pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'Entrepreneur. Il y sera joint en particulier :

- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants
- Les indications concernant les références, les avis et les agréments relatifs au procédé de fabrication et mise en œuvre
- Les certificats établis par les organismes compétents, ainsi que les attestations éventuelles d'extension d'assurance
- Les éléments techniques, documentations et références des fournisseurs
- L'ensemble des certificats de garantie éventuels pour les matériels ayant l'obligation de garantie d'usine et proposer les contrats de maintenance pour tous ces matériels

## B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### 1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément :

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Aux cahiers des clauses techniques générales (C.C.T.G.)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des clauses techniques DTU et documents connexes
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes française homologuées et expérimentales
- Aux règles dite professionnelles
- Aux normes européennes EN

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B.

Dans tous les cas, l'entreprise devra être assurée pour la mise en œuvre des matériaux et procédés non traditionnels prévus.

En règle générale :

A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)

Documents particuliers :

- L'ensemble des documents contractuels du marché tel que précisé au CCAP.

### 2. RECEPTION DES SUPPORTS

Les supports seront réceptionnés par procès verbal contradictoirement entre l'entreprise du présent lot et l'entreprise ayant réalisé le support assisté du maître d'œuvre.

Faire préalablement au tout début de son intervention, toutes les remarques rendues nécessaires en fonction du support qui lui a été livré. Aucune réclamation pour quelque titre que ce soit ne sera admise après le démarrage des travaux du présent lot.

Toute non concordance ou incompatibilité devra être signalée avant la signature des marchés.

### 3. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PEINTURE

Produits et fournitures :

- Conformément au paragraphe 5.1 de la norme NF P 74-201-2 (réf. DTU 59.1), l'entrepreneur de peinture est seul responsable du choix des produits et des fournisseurs.
- Néanmoins, le maître d'œuvre aura le droit de demander à l'entrepreneur plusieurs produits équivalents de fournisseurs différents, et de sélectionner un produit parmi les propositions

Matières premières :

Les matières premières et semi-produits, entrant dans la composition des peintures et produits annexes sont définis dans la norme expérimentale française NF 30-... et autres spécifications énumérées dans la norme NF P 74-201-1 (réf. DTU 59.1).

Classement d'aspect des peintures :

- Conformément à la norme 74-201-1 (réf. DTU 59.1) paragraphe 6.2.2 et 6.2.3
- Type d'aspect référencé : Mat, Satiné mat, Satiné moyen, Satiné brillant et. Brillant (en l'absence de précision dans la description des ouvrages, l'aspect satiné retenu sera le « moyen »)
- Etat de finition : classement précisé dans la description des ouvrages, finition A, finition B, finition C et finition spécifique (en l'absence de précision dans la description des ouvrages, l'état de finition B est retenu)

## C. DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 0. HYPOTHESES D'ETUDE

#### Généralités :

- Travaux à exécuter suivants les prescriptions des DPM ci-après, les prescriptions particulières du fabricant et les tableaux des normes (l'entrepreneur est tenu de se référer aux tableaux DTU et de prendre connaissance de l'ensemble des observations)
  - . pour les peintures à exécuter conformément au paragraphe 4 (tableaux 1 à 23) de la norme NF P 74-201-1 (réf. DTU 59.1) "Peinture - Travaux de peinture des bâtiments"
  - . sur supports neufs exécutés conformément à la norme NF P 74-201 (réf. DTU 59.1) « travaux de peinture – cahier des clauses techniques »
- Les travaux préparatoires et de finition sont à inclure dans les prix unitaires de chaque position des travaux de peintures, en tenant compte de la nature et variété des supports énumérés ci-après. L'entrepreneur ne pourra en aucun cas arguer à de quelconque plus-value pour des travaux préparatoires supplémentaires.

#### Travaux préparatoires et de finition sur fonds neufs :

- égrenage, époussetage, brossage
- impression
- rebouchage
- révision des joints sur plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné
- enduit non repassé
- enduit repassé pour enduit taloché au mortier de liants hydrauliques
- ponçage, époussetage
- couche intermédiaire
- couche de finition

#### Sujétions particulières à incorporer :

- Pour toutes les peintures et imprégnations décoratives, le maître d'œuvre se réserve le droit de choisir la teinte dans la palette du fabricant, y compris les teintes et couleurs fines. L'entrepreneur devra éventuellement préciser les teintes pour lesquelles une plus-value est appliquée.
- Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander plus d'une couleur dans une même pièce (le cas contraire, la remarque devra être formulée)
- En règle générale, tous les produits proposés devront pouvoir être appliqués aussi bien dans les pièces humides que dans les pièces sèches.

### 1. TRAVAUX DE PEINTURE

#### 1.01 Peinture écologique sur murs et plafonds

#### Supports :

- Supports verticaux : parements en plaques de plâtre et enduit pelliculaire sur murs béton
- Supports horizontaux : parements en plaques de plâtre et enduit pelliculaire sous dalle béton

#### Exigences :

- classe 3 selon norme EN 13300
- COV teneur : 0,5 g/l
- Catégorie : a
- Type : PA

#### Exécution :

- Travaux préparatoires
- Vérification des supports anciens
- Egrainage et enduisage, lissage, ponçage assurant un support lisse qui évitera de faire apparaître les joints entre plaques de plâtre et le décalage au travers de la peinture
- Application d'une peinture à l'argile, lessivable, élastique, microporeuse, sans solvant et à texture fine
- Application d'une couche d'impression et de 2 couches de peinture écologique composée d'eau, terre glaise, argile résidus d'acide acétique, cellulose et blanc de titane
- Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant

**a) Sur murs**

**b) Sur plafonds**

**Localisation :**

- Classes 1 à 5, dégagement, archive, rangement, wc, préau, Suivant plans du maître d'œuvre

**1.02 Peinture écologique sur ouvrages bois**

Supports :

- Supports bois anciens

Exigences :

- COV teneur : 0,01 g/l
- Catégorie : e
- Type : PA

Exécution :

- Travaux préparatoires
- Vérification des supports neufs extérieurs et intérieurs
- Egrainage, ponçage assurant un support lisse
- Application d'une laque élastique, sans solvant et diluable à l'eau
- Application d'une couche d'impression et de 2 couches de laque satiné écologique composée d'eau, blanc de titane micronisé, acide silicique, ester d'acide acétique et tensioactifs
- Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant

**a) sur habillages**

*Localisation : Dégagements et salles de classes*

**b) sur tablettes**

*Localisation : Dégagements et salles de classes*

**c) sur couvre-joints**

*Localisation : Dégagements et salles de classes et préau*

**d) sur portes, cadre, chambranles et imposte**

*Localisation : Dégagements et salles de classes*

**1.03 Peinture écologique sur ouvrages métalliques**

Supports :

- Supports métalliques anciens

Exigences :

- COV teneur : 50 g/l

Exécution :

- Travaux préparatoires
- Vérification des supports anciens
- Ponçage à la brosse métallique
- Le support devra être propre, sec et dégraissé
- Application d'un primaire antirouille sans solvant et diluable à l'eau
- Application d'une couche d'impression et de 2 couches de peinture antirouille écologique composée d'eau, polyacrylates-acétates, oxyde de zinc et trizincbis
- Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant

**a) sur structures métalliques**

*Localisation : Dégagements et salles de classes*

**b) sur huisseries de fenêtre**

*Localisation : Dégagements*

**c) sur radiateurs en fontes**

*Localisation : Dégagements et salles de classes et préau*

## **2. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

### **2.01 Nettoyage de mise en service**

#### Généralités :

- Les produits employés (solvants, décapants) les procédés mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés, afin de ne pas provoquer d'altération aux ouvrages nettoyés en particulier à leur état de surface (polis, brillants). Toute surface ne doit pas être rayée, abîmée ou détériorée par le nettoyage.
- Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture, d'huile, les tâches de plâtre, de ciment, de films, de mortiers, etc. Toutes les fournitures utiles à l'exécution de ces nettoyages seront réglées par l'entrepreneur chargé de ces travaux et portées sur les frais de nettoyage ci-dessous.
- Pour tous les revêtements non traditionnels (linoléum, etc.) il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant du support concerné (fourniture des fiches techniques des revêtements par l'entreprise adjudicataire du lot ou des lots concernés)
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux

#### Déchets :

- Le triage des matériaux, le chargement et l'évacuation de tous les déchets dans un centre de recyclage y compris frais et taxes

#### Définition des nettoyages à exécuter : (liste non exhaustive)

- Les revêtements de sols (carrelage, linoléum) y compris plinthes correspondantes et accessoires incorporés
- Les revêtements verticaux (faïence, etc.)
- Les plafonds (en plaques de plâtre, en dalles de fibre, en métal, etc..)
- Les portes extérieures en bois/alu y compris vitrage et feuillure (après enlèvement des protections)
- Les châssis extérieurs en bois/alu (après enlèvement des protections) y compris vitrage, quincaillerie incorporée (béquilles, ferme porte, boutons, plaque de propreté, etc.) et feuillure
- Les portes intérieures en bois y compris quincaillerie incorporée (béquilles, ferme porte, boutons, plaque de propreté, etc.) et feuillure
- Les ouvrages divers : façades de gaines techniques, trappes, tablettes de fenêtres, etc..
- Les équipements sanitaires : lavabos, wc, urinoirs, robinetterie, etc.
- Les équipements techniques : appareils électriques (luminaires, etc.), appareils de chauffage (radiateurs, etc.), appareils de ventilation (grilles, etc.), appareils de désenfumage (grilles, etc.), etc.
- Le mobilier fixe : placards, miroirs, etc.

#### Exécution :

- Réception des supports à traiter avant démarrage des travaux
  - . contradictoirement par procès-verbal, entre les entreprises concernées, assistées du Maître d'œuvre
  - . signaler tout défaut ou détérioration à l'entreprise concernée ou au maître d'œuvre, faute de quoi il sera tenu responsable des imperfections constatées lors de la réception de l'ouvrage
- Nettoyage complet (dépoussiérage, essuyage, dégrassage, lessivage, lavage, rinçage, etc.) par moyen approprié en accord avec le maître d'œuvre, à effectuer après la levée des réserves et avant la remise des clés

#### Mode de métré :

- compter au forfait

#### **Localisation :**

- Suivant plans du maître d'œuvre

## **3. SIGNALÉTIQUE**

### **3.01 Plaques de portes**

#### Comprenant :

- Plaques de format 175 x 45 mm
- Fixation au mur par un seul point avec serrage des verres par bouton compris base caoutchouc et joint rondelle de téflon
- Marquage par film transparent interposé entre deux verres transparents de 4 mm d'épaisseur

**Localisation :**

- Au droit des différentes salles et locaux

**3.02 Plans et consignes**

Exécution :

- Plans schématiques et inaltérables en format 300 X 430 mm, facilitant l'évacuation
- Plans en matériau plastifié classé M1 avec cadre en aluminium et gravé avec incrustation de résines colorées suivant norme NFS 60-303

**Localisation :**

- Dans le hall et la circulation et le préau



**ANNEXE 1 CONTRACTUELLE**

Dans le cadre de l'analyse technique, la maîtrise d'œuvre sollicite des renseignements complémentaires permettant l'identification et la vérification des produits, des matériels ou des appareillages proposés dans l'offre de l'entreprise.

C'est pourquoi, le soumissionnaire devra impérativement compléter de façon parfaitement lisible les renseignements demandés dans l'annexe 1 du présent C.C.T.P.

Liste des propositions du soumissionnaire (à remplir obligatoirement) :

**Position 1.01 : Peinture écologique sur murs et plafonds**

Proposition du soumissionnaire : .....  
.....  
Exigences : .....

**Position 1.02 : Peinture écologique sur ouvrages bois**

Proposition du soumissionnaire : .....  
.....  
Exigences : .....

**Position 1.03 : Peinture écologique sur ouvrages métalliques**

Proposition du soumissionnaire : .....  
.....  
Exigences : .....

Fait à ..... le .....

L'entrepreneur :  
(Cachet et signature)